



---

## AVIS PUBLIC

2022-014

### Demande de dérogation mineure no. 2022-002

---

**Suivant les dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1, a. 145.6), avis public vous est donné de ce qui suit :**

Il y aura séance ordinaire du conseil municipal le 17<sup>ème</sup> jour d'octobre 2022 à 20 h, à la salle Socio-Culturelle située au 18 rue du Golf à Chute-aux-Outardes.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure n° 2022-002

Nature de la demande :

La demande concerne les dispositions du règlement de zonage qui traitent de la réfection d'une nouvelle toiture lors d'un agrandissement d'une résidence (maison mobile). Cette dite résidence est localisée dans une zone de contraintes.

Effet de la demande :

La structure du toit de l'agrandissement (annexe) sera différente de celle autorisée.

Identification du site concerné :

L'immeuble affecté est localisé sur la partie 004 du lot 5 149 596 du cadastre du Québec. Il se situe au numéro civique, 98, rue Lessard à Chute-aux-Outardes.

**Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.**

DONNÉ à Chute-aux-Outardes, ce 27 septembre 2022

La directrice générale adjointe

Caroline Leclerc-Hovington

